

et de la session précédente, qui se serait, en l'occurrence, révélée fausse. Le fait est que les déclarations des porte-parole du gouvernement qui prédisaient avec optimisme que tout allait bien se sont révélées fausses. On constate maintenant que leurs prédictions optimistes,—et si j'avais le temps je pourrais en citer page sur page du hansard,—étaient à la fois invraisemblables et injustifiées.

Quel remède le gouvernement se propose-t-il d'y apporter, du moins en ce qui concerne le présent discours du trône et les mesures immédiates envisagées pour créer de l'emploi? Le discours comprend certaines propositions qui sont peut-être bonnes en elles-mêmes ou pas,—on aura l'occasion de les examiner,—des propositions qui n'apporteront aucune solution à cette situation critique de façon à créer des emplois cet hiver. Toutes les propositions qu'a soumises le gouvernement dans ce domaine et dont il est question dans le discours du trône portent sur des subventions ou des prêts accordés aux particuliers, aux entreprises privées, aux municipalités ou aux provinces, de sorte que l'effet de ces propositions sur l'embauche dépendra avant tout de l'initiative et des moyens financiers des particuliers ou des autorités publiques et non pas du gouvernement fédéral.

Le discours comprend aussi certaines propositions qui avaient déjà été annoncées publiquement avant la rentrée du Parlement. A vrai dire, certaines qui ont été annoncées au cours de la dernière session figurent de nouveau dans le discours. Le discours renferme aussi certaines propositions, ou ce qu'on pourrait désigner comme des versions édulcorées de certaines propositions, que, nous de ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons depuis quelque temps déjà et que le gouvernement a rejetées dans le passé. Voilà ce qu'il renferme sous son clinquant.

Je ne veux pas être trop long, surtout après les observations du premier ministre au début de la séance, mais si j'avais le temps, je pourrais rappeler des propositions que nous avons soumises au cours de la dernière session et qui portaient sur la situation grave du chômage. Ceux, parmi les députés, qui étaient présents se souviendront que mes collègues et moi-même nous sommes revenus à la charge à plusieurs reprises. Il me vient à la mémoire une déclaration que le ministre du Travail (M. Starr) a faite à la suite d'un discours où j'avais fait pareilles propositions. On trouve cette déclaration à la page 1783 du hansard du 3 mars. A propos de mes paroles, l'honorable député a dit:

J'apprécie sa vue objective du problème, et ses propositions sont bonnes; ce sont des propositions qui se prêtent à des mesures concrètes à l'avenir.

Je déplore que le gouvernement n'ait pas décidé de prendre des mesures dans le sens

que j'indiquais alors malgré la réaction du ministre. Par exemple, le discours du trône, —l'exposé global du gouvernement en quelque sorte,—ne prévoit rien pour les industries d'exportation,—bien que je sache que le ministre du Commerce rappelle tous ses délégués commerciaux à Ottawa,—et rien non plus pour les industries manufacturières ni pour l'agriculture, du moins en ce qui concerne l'immédiat. Il n'y a rien non plus à l'intention des provinces de l'Atlantique, bien qu'on y trouve quelques projets d'expansion intéressant d'autres parties du Canada.

A ce sujet, il serait peut-être bon de rappeler que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons déjà préconisé une aide financière ou ce qu'on pourrait appeler des subventions de capitaux aux provinces de l'Atlantique. Cela figurait, il est vrai, dans notre programme de 1958. L'affectation de ce fonds devrait peut-être déborder le cadre des provinces de l'Atlantique, pour atteindre toute région dont le développement économique n'atteint pas la moyenne nationale. Nous disons que ce fonds d'aide aux investissements pour le développement national devrait être institué par le Parlement et administré suivant certains principes établis, et non au petit bonheur pour en tirer des avantages politiques. Nous aurons davantage à dire là-dessus quand nous étudierons le détail des projets de loi.

Pour en revenir au discours du trône, nous ne pourrions parler du programme gouvernemental énoncé en termes généraux dans le discours, le juger de façon satisfaisante, l'appuyer quand il convient de le faire et en dénoncer les lacunes tant que nous ne serons pas saisis de chacune des mesures détaillées que le Parlement sera censé approuver. De plus, nous ne pourrions juger de la portée de ces propositions, surtout du point de vue du chômage aigu qui règne actuellement, tant que le budget supplémentaire n'aura pas été présenté, ce budget nous paraissant constituer une partie essentielle du programme gouvernemental. Il est très difficile de se rendre compte de l'importance de certaines propositions très générales du discours du trône tant que le budget supplémentaire n'aura pas été déposé et examiné.

Nous devrions l'étudier le plus tôt possible. Et vu qu'il s'agit d'un budget et non d'une sorte d'état financier comme celui qu'on nous a présenté en 1957, le ministre des Finances aura l'occasion, en nous le présentant, de faire une revue complète de la situation économique du pays et nous aurons, nous, l'occasion d'analyser à fond cette revue. Voilà un point essentiel de tout programme du gouvernement conçu pour lutter contre le chômage,